



Auto ecole peu scrupuleuse

Par **valye**, le **16/07/2021** à **10:41**

Bonjour a qui pourrions-nous s'adresser afin de signaler une auto-école peu scrupuleuse content des heures de conduite non faites, prenant l'argent des inscriptions sans créer le dossier...rnMerci par avance

Par **Zénas Nomikos**, le **16/07/2021** à **11:13**

Bonjour,rnrn[quote]rncontent des heures de conduite non faitesrn[/quote]rnCela me fait penser à de l'escroquerie qui est un délit pénal.rnrnDila, légifrance au 16/7/2021 :rnrn[quote]rnArticle 313-1rnVersion en vigueur depuis le 01 janvier 2002rnrnrn[Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 \(V\) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002](#)rnrnrnrnL'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manoeuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.rnrnL'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.rnrn[/quote]rn rnJe vous conseille donc de porter plainte en écrivant au procureur de la République.rnrnSur la plainte et sa procédure :rnrn<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>

Par **Visiteur**, le **16/07/2021** à **11:20**

BonjourrrrrSi vous estimez que la réglementation n'est pas respectée par votre auto-école, ou que ses pratiques commerciales sont abusives, vous pouvez appeler Allô service public au 3939. Cette plate-forme de renseignements vous mettra en relation avec Info Service Consommation. Ce service vous informera sur vos droits et vos possibilités de recours.rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33683>